

protectionformation.com

Contact :

Dauvergne Isabelle
2 Place de l'Eglise
71420 Perrecy Les Forges

Tel : 06.62.42.39.05

Fax : 09.56.46.87.21

protectionformation@icloud.com

Responsable pédagogique :

M. Dauvergne Jean Luc

Attribution finale :

Carte de Sauveteur
Secouriste du Travail

**Organisme de
délivrance :**

Attestation INRS

Carte Forprev
(enregistrement national)
Formateur Certifié INRS
Centre Habilité INRS

SST Sauveteur Secouriste du Travail

Conforme au référentiel
du
V8 – 12/2021- INRS



Durée : **2 Jours**
soit **14h00**

Tarif : par stagiaire 350€/net de taxe par formation.
Intra nous consulter

Nbre de participants :
de **4 à 10 candidats**

Objectifs

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences au profit de la Santé et Sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

Public

- Tous types de salariés.
- Maîtriser la lecture, l'écriture, la compréhension du français.

Méthode Pédagogique

- Programme source : INRS
- Apports théoriques avec supports multimédia, vidéoprojecteur.
- Démonstrations du geste par le formateur SST.
- Alternance de méthode active et méthode « étude de cas » par jeux de rôle et/ou jeux de simulation ?
- Exercices d'apprentissage en groupe.
- Mise en situation d'accident simulés, exercices de simulation liés aux risques du site de travail.
- Le stage est évalué par les participants.

Intervenants

La formation est animée par un formateur SST ayant validé ses bases en prévention et à jour de sa formation continue.
Organisme partenaire CARSAT Bourgogne Franche-Comté, et habilité nationalement par l'INRS

Organisation de la formation

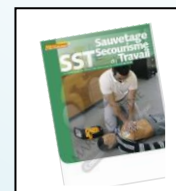
Matériel :

1 mannequin adulte, 1 enfant, 1 bébé,
1 masque par stagiaire.
1 plan d'intervention SST.
Défibrillateur, et accessoires
Matériel gestes barrière COVID-19
Gants, Gel Hydroalcoolique

Plan Intervention SST et Prévention

Est remis à chaque stagiaire :

- 1 livret de formation SST par stagiaire
- 1 Masque de protection individuel Bouche à bouche



Validation :

Les stagiaires sont évalués suivant des critères définis par l'INRS dans le document de référence SST et retranscrits dans une grille de certification des compétences du SST.

Pendant la session : Le SST est évalué sur sa gestion d'accidents simulés en salle (évaluation formative)

A la fin de la session : Le SST est évalué (évaluation certificative) , sur la base de gestion d'accidents simulés en salle, ainsi que lors d'un échange-questionnement portant sur ses compétences en matière de prévention.

A l'issue de cette évaluation certificative, un certificat SST valable 24 mois sera délivré au candidat, qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du formateur.

Une attestation de formation nominative sera également délivrée et remis au stagiaire.

Le certificat SST est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une session MAC SST (Maintien et Actualisation des compétences) afin de prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

protectionformation.com

Contact :

Dauvergne Isabelle

2 Place de l'Eglise

71420Perrecy Les Forges

Tel : 06.62.42.39.05

Fax : 09.56.46.87.21

protectionformation@icloud.com

Responsable pédagogique et
réfèrent handicap :

M. Dauvergne Jean Luc

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cependant les personnes atteintes de ce handicap ou d'autre souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Dans les plus brefs délais notre formateur Jean- Luc Dauvergne, également réfèrent handicap de notre organisme, prendra contact avec vous et ensemble nous rechercherons des solutions adaptées à votre situation.

Programme conforme
aux documents de
référence technique et
pédagogique élaborés
par l'INRS.



SST Sauveteur Secouriste du Travail

Conforme au référentiel
du
V8 – 12/2021- INRS



**2 Jours soit
14h00**

Devis en intra groupe / Prix indicatif par stagiaire
180€/net de taxe par jour et par personne

Nbre de participants :
de **4 à 10 candidats**

Objectifs

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences au profit de la Santé et Sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

Programme

Présentation de la formation : 15min

SITUER SON ROLE de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise : 30 min

Appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise (Notions de danger, situation dangereuse, dommage, événement dangereux, AT, MP, indicateurs de santé au travail, dans l'établissement ou dans la profession)

Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention (articulation avec les autres acteurs de la prévention, position de son action dans l'organisation de la prévention)

CONTRIBUER A LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PREVENTION : 30min

Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail (Notions de danger, situation dangereuse, personnes exposées, dommage, événement dangereux) Supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses (actions de prévention, actions de protection)

INFORMER DES SITUATIONS DANGEREUSES : 15min

Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.

SITUER LE CADRE JURIDIQUE DU SST :

15min Connaître le cadre juridique de son intervention (dans son entreprise, en dehors) Mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention.

PROTEGER : 1h Mettre en œuvre les mesures de protection dans le processus d'alerte aux populations Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même Connaître l'alerte aux

EXAMINER : 30min Reconnaître suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée Associer aux signes décelés le résultat à atteindre et les prioriser.

FAIRE ALERTER ou ALERTER : 15min Définir les éléments du message pour permettre l'organisation de l'intervention des secours Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre Choisir parmi les personnes présentes, et selon les critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte. Respecter les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser l'arrivée des secours au plus près de la victime.

SECOURIR : Déterminer l'action à effectuer l'action, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre. Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée. Vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés (Surveillance de la victime, apparition de nouveaux signes, adaptation de sa conduite aux nouveaux signes détectés)

-la victime saigne abondamment 50min

-la victime s'étouffe 50min

Déterminer l'action à effectuer l'action, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre. Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée. Vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.

-la victime répond et se plaint de : malaise

30min -brûlures 40min -Douleur qui empêche

certaines mouvements 25min -Plaie qui ne

saigne pas abondamment 35min -la victime

ne répond pas : Elle respire 1h -Elle ne

respire pas 2h30

EPREUVES CERTIFICATIVES : 3h

**RISQUES SPECIFIQUES : en fonction du
Médecin du Travail.**